

« Délibération sociale », « diagnostic partagé », « dialogue social »... de nouvelles expressions se diffusent dans le champ des relations professionnelles. Avec elles, ce sont de nouvelles pratiques et de nouvelles règles du jeu qui paraissent s'imposer dans les rapports entre syndicats, patronat et État.

Ce mouvement proclamé de « modernisation » semble à première vue effacer la question de la démocratie dans les relations de travail. Celle-ci fut pourtant au cœur des débats et des initiatives des années 1970-1980, animant un ensemble d'études qui renouaient ainsi avec les origines de la discipline, depuis le classique *Industrial Democracy* de Sidney et Beatrice Webb. L'enjeu de la démocratie industrielle (ou sociale), de la démocratisation de l'économie se déclinait alors dans une série d'articles et d'ouvrages profanes et savants, se retrouvait dans des activités revendicatives, s'incarnait dans des programmes politiques, des négociations collectives, des lois... qui ont représenté une évolution fondamentale des relations de travail.

Où en est-on aujourd'hui ? On peut voir dans les pratiques observées un nouveau rapport aux règles encadrant le travail, foncièrement marqué par la recherche de l'efficacité. Il s'agit ici de « mieux gérer les restructurations », là de faire mieux que le législateur, en Allemagne de réaffirmer l'importance de la codécision au nom de l'efficacité économique. Si ce ne sont manifestement plus les mêmes valeurs et les mêmes principes à l'oeuvre, quelle est la portée réelle de ces évolutions ? Observe-t-on un basculement de la démocratie industrielle au dialogue social ? Si oui, que recouvre-t-il et avec quelles conséquences pour les acteurs, privés et publics, pour leurs identités et leurs stratégies ?

L'objet de ce dossier est de rassembler des articles qui prennent la mesure de ces évolutions. L'émergence d'objets nouveaux des relations professionnelles tels que les restructurations, les territoires ou la flexicurité contribue à cette promotion du dialogue entre acteurs patronaux, salariés et leurs représentants. Elle conduit également d'autres acteurs à investir le champ des relations professionnelles, questionnant ainsi la légitimité, la représentativité et l'expertise des acteurs traditionnels. Dans ces contextes, quelle est la place aujourd'hui accordée à la démocratie et quelles formes revêt-elle ? Il s'agit de s'interroger non seulement sur la reconfiguration des acteurs qui s'engagent dans le dialogue, ainsi que sur l'évolution de leurs relations, à travers les formes nouvelles que prennent la négociation et le conflit notamment, mais aussi sur les transformations que connaît, parallèlement, l'action publique. Les articles de ce dossier pourront examiner ces évolutions telles qu'elles s'observent dans différents territoires nationaux, soulevant de ce fait, également, la question de la place de la démocratie dans la construction des relations professionnelles à l'échelle européenne.

*Conformément à la vocation de la revue, les articles devront impérativement se fonder sur des **enquêtes de terrain** (entretiens, observations, archives, enquêtes quantitatives), issues de toutes les disciplines des sciences sociales (sociologie, science politique, économie, histoire...). Par ailleurs, les **notes critiques** en rapport avec le thème du dossier, ainsi que toute proposition de contribution « **hors dossier** », ou susceptible de publication dans un dossier ultérieur, sont les bienvenues.*

Les déclarations d'intention sont à adresser au plus vite aux coordinateurs du dossier : Élodie Béthoux, Marie Meixner et Arnaud Mias.

Les articles, de 40 000 signes maximum (espaces, bibliographie et notes compris), doivent parvenir aux coordinateurs le **15 octobre 2007 au plus tard**, au format *terrains & travaux*.

Les notes critiques ne doivent pas excéder 20 000 signes.

> Consignes aux auteurs, voir : http://www.melissa.ens-cachan.fr/article.php3?id_article=86

> Contacts : bethoux@idhe.ens-cachan.fr ; meixner@idhe.ens-cachan.fr ; mias@idhe.ens-cachan.fr